



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Santé publique - médicaments à base de codéine - détournement - toxicomanie

Question écrite n° 116

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le détournement des médicaments à base de codéine par des adolescents et des jeunes adultes. L'usage de ces produits, mélangés à des sodas à des fins euphorisantes, est en effet de plus en plus fréquent, ce qui crée une forte inquiétude chez de nombreux experts en toxicomanie. Ainsi, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé indique une augmentation du nombre de cas graves, d'intoxications et même de décès liés à cette pratique qui peut aller jusqu'à induire une situation de dépendance, ce que confirme l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies dans une note récente. Ce détournement, déjà ancien aux États-Unis, semble s'être propagé en France à travers les réseaux sociaux. De nombreux pharmaciens, conscients de ce danger, se disent désarmés alors que les médicaments à base de codéine sont en vente libre. Aussi, elle souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement pourrait prendre pour prévenir et lutter contre ce phénomène extrêmement préoccupant.

Texte de la réponse

La ministre des solidarités et de la santé, a signé le 12 juillet 2017 un arrêté à effet immédiat inscrivant tous les médicaments contenant de la codéine, du dextrométhorphan, de l'éthylmorphine ou de la noscapine sur la liste des médicaments disponibles sur ordonnance. Cet arrêté a été publié au Journal officiel le 16 juillet 2016. Désormais, les patients ne pourront obtenir un médicament à base de codéine ou d'un de ces principes actifs qu'avec une prescription médicale. La vente de ces médicaments sur les sites Internet des pharmacies n'est plus possible. La ministre des Solidarités et de la Santé entend ainsi mettre un terme à des pratiques addictives dangereuses et potentiellement mortelles. La décision de la ministre, prise en lien avec la direction générale de la santé et l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), fait suite à l'identification de nombreux cas d'abus et d'usage détournés de ces médicaments, disponibles sans ordonnance. La mode du « Purple Drank », cocktail à base de codéine, d'antihistaminique et de soda, est en constante augmentation chez les adolescents et les jeunes adultes depuis 2015. Celle-ci a provoqué deux décès tragiques chez des adolescents depuis le début de l'année. Chez les moins de 25 ans : 30 cas graves liés au « purple drank » et 23 cas graves liés au dextrométhorphan avaient, par ailleurs, été recensés par les autorités sanitaires ces deux dernières années. La Commission des stupéfiants et psychotropes de l'ANSM, composée de médecins généralistes, de médecins addictologues, de toxicologues et de pharmaciens spécialistes des addictions, avait rendu le 29 juin 2017 un avis favorable à la prescription médicale obligatoire (PMO) pour toutes ces spécialités pharmaceutiques.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 juillet 2017](#), page 3884

Réponse publiée au JO le : [12 septembre 2017](#), page 4374